

les villages et les villes, petites et grandes, et le long des petits chemins de campagne. Nous constatons que les citoyens nous posent des questions.

Ils nous demandent ce qui se passe à Ottawa: "Que signifie ce débat, pourquoi veut-on prolonger l'existence de la loi sur la production de défense, pourquoi veut-on obtenir des pouvoirs si vastes et si indéfinis?" Ces pouvoirs sont effectivement vastes et nous ne savons pas dans quelle mesure ils peuvent porter atteinte à la vie économique du Canada. Nos gens nous demandent donc ce qui se passe et ils disent que le ministre, cette fois-ci, va trop loin. On ne devrait pas agir de la sorte. Une telle mesure est inacceptable. Nous vivons en pays libre. Nul gouvernement ne devrait détenir de tels pouvoirs maintenant que la situation tend à devenir une situation de temps de paix. Je ne soutiens pas un seul instant que nous ne vivons pas une période dangereuse car de fait la situation est dangereuse. A notre époque, il est devenu normal de vivre en des périodes dangereuses. Il nous faut considérer, la question de ce point de vue-là. Nos gens s'opposent à tout ce qui ressemble à la coercition. Nous ne voulons rien de ce qui peut à la longue nous mettre à la merci de la dictature dans un domaine quelconque de notre activité.

Les gens des villes, des cités, des villages et même de l'arrière-pays ont maintenant connaissance du problème. Je puis m'abstenir de reprendre tous les points qui ont été discutés, avec beaucoup de brio d'ailleurs. Hier, mon chef les a traités de façon splendide, magnifique, avec la plus grande compétence. Le principe que le bill met en cause a été explicitement exposé. Les Canadiens savent fort bien ce qui est en jeu. Ne nous leurrions pas à ce sujet. J'ose dire que les honorables vis-à-vis qui n'ont rien trouvé à dire au sujet de ce principe, mais qui se contentent d'intervenir à diverses reprises, sont fort inquiets, eux aussi, de cette affaire. Je ne doute pas de leur profonde inquiétude, puisqu'ils doivent retourner dans leurs circonscriptions. Ils savent ce qui se dit et connaissent les idées qui s'expriment. Si nous pouvions obtenir comme il se devrait d'eux une expression d'opinion,—si le bill leur paraît juste, ils devraient l'expliquer aux citoyens canadiens,— nous prendrions nos décisions et les gens du pays aussi prendraient les leurs. Le seul fait qu'ils gardent le silence, c'est la preuve presque certaine qu'ils ne peuvent approuver les pouvoirs excessifs que le ministre réclame dans ce bill.

Pour nous prononcer en toute sincérité sur la loi, pour l'examiner vraiment à tous égards, pour juger et savoir si la loi est bonne ou mauvaise, si elle est sage et doit figurer dans

nos statuts, nous devons en examiner la source. Nous devons remonter à l'état d'esprit qui s'est formé au cours des ans, à la manière de voir qui peut proposer et présenter une telle loi en ce moment. Il est facile de comprendre qu'en temps de guerre réelle ou de crise, il y a lieu d'adopter une loi de ce genre. Nous n'avons rien à redire à cela. Nous le croyons encore. Nous sommes encore prêts à concéder de vastes pouvoirs s'ils sont nécessaires.

Quels sont les antécédents? Quel état d'esprit a amené le Gouvernement à présenter ce bill et à demander de maintenir indéfiniment ces pouvoirs? Depuis quelques années, un grand changement s'est produit au pays, changement que le parti au pouvoir a rendu manifeste. Il est au pouvoir depuis nombre d'années. Ici même à la Chambre nous avons assisté à l'accroissement des pouvoirs du ministère, des pouvoirs du cabinet, et en même temps nous avons été témoins de l'affaiblissement des pouvoirs des députés et des tenants du parti ministériel. Ils sont devenus dociles et ne demandent qu'à suivre. Ils sont assujétis aux dictées des ministres et de ceux qui détiennent l'autorité. Les partisans du Gouvernement n'ont pas eu de difficulté à supposer que le Parlement est du même avis, que le Parlement est une chose très irréaliste, que le Parlement ne peut agir rapidement ou encore qu'il y a trop de discussions et trop de débats au Parlement. C'est ce qui s'est produit dans cette enceinte en de nombreuses occasions où le Gouvernement a refusé de nous fournir les renseignements que nous désirions.

Ainsi, ils administrent le pays et, cela va sans dire, ils ont obtenu l'autorité pour le faire. Mais dans leurs actes, ils ont de plus en plus tendance à faire fi des fonctions du Parlement, des droits et des préceptes qui régissent les institutions parlementaires. Dans ces conditions, il suffisait d'un pas de plus pour faire fi des droits de la population. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que c'est ce qui s'est produit à l'égard de cette mesure. Le Gouvernement l'a présentée à un moment où, on en convient, il n'existe aucune situation grave et où aucune crise n'est imminente ou probable. Nous reconnaissons, cependant, que nous vivons à une époque dangereuse, à une époque où nous devons prendre des mesures pour nous protéger, pour édifier nos moyens de défense, les porter à un niveau approprié et les y maintenir.

Le Parlement doit réfléchir sérieusement à toutes ces questions lorsqu'on présente un bill aussi vaste et comportant des pouvoirs aussi étendus et imprécis, un bill qui a de si grandes répercussions sur la vie économique de la population. Nous devons discuter la ques-